

Good Service

Accompagner le développement du MaaS

L'ambition est d'améliorer et de simplifier l'accès pour tous les usagers à l'offre de mobilité, intégrant l'ensemble des fournisseurs, privés et publics, ainsi que de tenir compte des spécificités particulières de l'utilisateur (son âge, le fait d'être accompagné, le besoin de transporter des marchandises, etc.) ou autre (la météo, etc.). Le développement des services de mobilité et des outils d'accès à ceux-ci doit se faire dans le respect des objectifs de la politique de mobilité régionale. L'autorité publique fixe le cadre de déploiement du MaaS, assurant le respect des objectifs régionaux, y compris la mise à disposition des données dans le cadre, d'une part, d'un échange de données entre les acteurs de l'écosystème MaaS et, d'autre part, d'un rapportage de données des acteurs vers l'autorité publique afin que celle-ci puisse évaluer l'évolution du secteur.

Bilan de mise en œuvre par la Région

Mise en œuvre des actions



-  Assurer l'intégration tarifaire des opérateurs de transport public (voir actions D.4 et E.3)
-  Fixer le cadre – poursuivant l'intérêt public et l'accessibilité universelle des services de transport - dans lequel s'inscrit le MaaS en concertation permanente avec les opérateurs de service de mobilité et assurer une régulation efficace et des stratégies tarifaires cohérentes avec l'ambition définie sur l'ensemble du territoire
-  Développer et opérer une plateforme back-end publique régionale afin d'assurer une maîtrise des données, en y intégrant les opérateurs de mobilité, tant publics que privés
-  Étendre la gouvernance MaaS à la zone métropolitaine
-  Assurer le contrôle du cadre réglementaire MaaS (voir action E.7)

Analyse de l'avancement et des freins

Depuis février 2021, le ticket Brupass XL permet de voyager dans et aux alentours de Bruxelles avec un seul titre de transport valable auprès des 4 opérateurs de transport public. Il est disponible en version 100% digitale permettant une intégration complète et une expérience fluide via les applications multimodales. L'intégration du ticket Brupass XL dans l'application MaaS régionale Floya est en cours et sera finalisée au cours du 1^{er} semestre 2024; la vente du ticket Brupass XL est déjà possible dans l'application STIB.

Une ordonnance fixant le cadre réglementaire du MaaS pour la Région de Bruxelles-Capitale et définissant le MaaS développé pour la Région avec la STIB comme prestataire technique comme service public est en cours de rédaction en vue d'une approbation en 1^{re} lecture par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en 2024. Dans le cadre de ce partenariat avec la STIB, le contrat de gestion a été identifié comme un second levier pour la définition de cadre réglementaire du MaaS. Par conséquent, un chapitre MaaS a été rédigé dans le contrat de service public 2024-2028 de la STIB. Ce chapitre est complémentaire aux éléments repris dans la future ordonnance.

En septembre 2023, la nouvelle application régionale MaaS baptisée Floya était officiellement présentée au grand public. Elle a été développée par la STIB avec l'appui de Bruxelles Mobilité. L'aboutissement de cette importante étape constitue une fondation solide pour les développements à prévoir dans les années à venir.

Au lancement, Floya intègre l'offre des 4 opérateurs de transport public, 2 services d'autopartage (un en flotte libre, l'autre en stations), 2 services de trottinettes partagées, 2 services de vélos partagés (Villo! et un service en flotte libre). D'autres services seront intégrés progressivement. En plus des services de mobilité, Floya pourra intégrer au fur et à mesure de nouveaux jeux de données ou de nouvelles fonctionnalités d'intérêt public.

En janvier 2024, Floya a passé la barre des 100.000 téléchargements. Quelques mois plus tard, elle a remporté un [prix](#) de l'innovation dans les transports décernés.

Néanmoins l'application telle que lancée en 2023 n'était pas conforme aux normes d'accessibilité et ne contenait pas d'informations sur l'accessibilité des services de mobilité. C'est un des points sur lequel la STIB continue à travailler. Floya atteindra en 2024 le niveau AA selon les normes WCAG et deviendra alors l'appli MaaS la plus accessible au monde.

Bruxelles Mobilité participe activement au groupe de travail interfédéral MaaS qui implique les 3 Régions, le Fédéral, les 4 Opérateurs de transport public, BMC (Belgian Mobility Company, société qui assure le développement d'un système de ticketing commun pour les titres de transport voyageurs en Belgique). L'objectif est d'assurer un cadre de gouvernance solide avec un maximum d'harmonisation et d'interopérabilité.

La Région de Bruxelles-Capitale est fer de lance dans cette démarche grâce à un projet financé par l'Union européenne (DG Reform) et en partenariat avec le Forum International du Transport (finalisation courant 2024). Après un premier projet intitulé « *Developing innovative mobility solutions in the Brussels-Capital Region* », le projet « *MaaS moves Brussels: Interregional, Interoperable and Intermodal* » vise à identifier la complexité de gouvernance en matière de MaaS aux niveaux intrarégional, interrégional, fédéral ainsi qu'entre les différents acteurs de l'écosystème MaaS. L'étude se concrétisera par une série de recommandations que la Région s'efforcera de mettre en œuvre.

Sur base du nouvel arrêté cyclopartage de 2023, les règles de contrôle/sanction du secteur cyclopartage ont été adaptées. Le Service Exploitation et Transport s'équipe en conséquence pour pouvoir opérer un contrôle dès février 2024. Des enjeux comparables devront être considérés lors de la révision de l'arrêté autopartage prévue pour la fin 2024. Pour le secteur MaaS (services numériques de mobilité multimodale), la réflexion et les modalités opérationnelles sont à définir ; en effet, sans services de transport fiables et de qualité, le MaaS (Mobilité Améliorée par Associations de Services) ne peut exister.

Chiffres clés

- Plateforme multifonctionnelle Maas : Floya depuis septembre 2023
- 100.000 téléchargements de l'appli MaaS régionale Floya (janvier 2024)
- Établissement d'un cadre réglementaire : en cours

Réalisations illustrées



Photo de lancement de l'application Floya ©STIB

La mise en œuvre de cette action étant plutôt de nature régionale, il n'y a pas d'évaluation sur la mise en œuvre au niveau communal.